Troisième Année. — Numéro 178 | CINQ CENTIMES | Lundi 28 Juin 1897

L'ÉGALITÉ
de Roubaix-Tourcoing

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
NORD et Départements limitrophes	4 fr. 50	9 fr.	18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS	5 fr. 50	12 fr.	22 fr.

Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, Grande-Rue, 93 et Rue Desurmont, 12, TOURCOING
Adresser les manuscrits au Rédacteur en chef, à ROUBAIX

ANNONCES
ON REÇOIT LES ANNONCES
à ROUBAIX, 99, Grande-Rue.
à TOURCOING, 12, Rue Desurmont.
à LILLE, 28, Rue de Fives.

BULLETIN DU JOUR

Le débat sur la Banque

Les modérés et les droitiers ne sont pas contents. Il paraît que la discussion du **privilège de la Banque s'éternise beaucoup trop à leur gré**, et que les gauches se montrent beaucoup trop prodigues d'amendements.

Comment ! on n'a pas encore tranché ce malheureux deuxième article ? La faute, disent-ils, en est aux socialistes, qui, par leurs multiples amendements, empêchent la solution finale d'aboutir.

Cette solution finale, c'est l'acceptation pure et simple du projet de la commission qui proroge jusqu'au 31 décembre 1920 le fonctionnement de cette effroyable machine à milliards qu'on appelle la Banque de France.

A les entendre, la Chambre devrait voter les yeux fermés et presque sans discussion cette gigantesque duperie qui va ouvrir aux grands et petits parasites de la finance des horizons dorés, tandis que l'agriculture, le travail, le commerce, ces « mamelles nourricières du pays » comme aurait dit Sully, n'en retireront que des mécomptes et des charges nouvelles.

Ces amendements, dont ils se plaignent si fort, auront du moins servi à éclairer l'opinion publique sur le véritable esprit qui guide le gouvernement et la majorité. Ils auront démontré jusqu'à l'évidence qu'aucun intérêt vital n'est pris en considération, quand il diminue d'une parcelle la monstrueuse omnipotence des trafiqueurs d'or.

Au nom du salut suprême de la patrie, on a demandé quelle serait, en cas de guerre, la part contributive de la Banque qu'on érige, car son privilège en dépositaire du trésor national.

A cette importante question, on n'a voulu faire aucune réponse, sous prétexte du secret d'Etat qui est en réalité le secret de Polichinelle, puisque tous les régents, qui sont en même temps administrateurs de banques ottomanes ou autres, savent ce qu'on refuse de faire connaître aux représentants du pays.

C'est en vain aussi qu'on a exposé à la tribune la situation lamentable où se traîne l'agriculture française, qu'on pourrait relever et sauver par le crédit agricole qu'il suffirait de greffer sur le privilège de la Banque.

Un crédit, également, on demandera du crédit pour les travailleurs des villes, odieusement exploités par le patronat ou le marchandage.

Et ainsi de tous les efforts des socialistes. Ils sont d'avance frappés de stérilité. En les tentant, quoique fixés sur les intentions rétrogrades d'une majorité servile, ils ont fait leur devoir. La France sera maintenant orientée pour les élections prochaines et saura désormais en quelles mains elle doit remettre ses destinées.

Nous comprenons fort bien que les actionnaires de la Banque et tous ces trafiquants, altérés d'agiotage, qui vivent dans la Bourse ou sur les bas-côtés, aient hâté d'en finir. C'est dans quelques mois, le 31 décembre 1897, que l'ancien privilège expire. Chaque loup-cervier attend avec impatience le signal de la curée.

Jugez-en par l'article 11, ainsi conçu :

« Art. 11. — Le chiffre des émissions de billets de la Banque de France et de ses succursales, fixé au maximum de quatre milliards, est élevé à cinq milliards. »

Un milliard de billets de plus, tout d'un coup, que la Banque pourra tirer sur ses planches et jeter dans la circulation, aussitôt que le privilège sera voté.

Et sur ce *milliard*, pas un sou pour le travail, l'agriculture ou la défense nationale.

On comprend, dès lors, que ces messieurs soient pressés : on comprendra également que les socialistes le soient moins.

INFORMATIONS

(Par Service Spécial)

INTÉRIEUR

LE COUP DE M. BARTHOU DEVOILÉ

Paris, 26 juin.

Voici qui confirme, officieusement, les renseignements que nous donnions naguère sur le grand mouvement administratif politique, que prépare M. Barthou et aussi sur le procédé qu'il entend employer pour se soustraire à ses responsabilités devant la Chambre et le pays.

Nous citons le *Moniteur universel*, organe monarchiste intransigeant, qui certainement a reçu, de façon ou d'autre, des confidences; le ton de l'article le prouve :

« Il n'y a rien d'invraisemblable à supposer que, s'il est encore aux affaires lors des élections générales, le ministère aura pris au préalable la précaution de s'assurer que tous les préfets sont disposés à se conformer exactement aux instructions qu'il leur donnera. Mais nous croyons savoir que si un mouvement administratif reste dans le domaine des éventualités probables, on ne songe pas à y procéder avant quelques semaines. Il serait tout à fait imprudent, en effet, de s'exposer, en montrant trop de hâte, à des récriminations de la part du Parlement, voire à des interpellations. Dans un mois au plus tard, la session sera close, et le ministre aura pour agir les coudées plus franches. *On peut croire qu'il y a songé et manœuvre en conséquence.* »

BALLON D'ESSAI A PROPOS DU PANAMA

Paris, 26 juin.

Le ministère fait publier dans la *Liberté* une note qui n'a l'air de rien et qui est cependant d'une rare perfidie.

Ce journal nous apprend que ce n'est pas parce que nous sommes à l'expiration du délai de trois mois que la commission d'enquête doit être nommée. Il paraît en effet que si la théorie contraire est conforme à la lettre de la décision de la Chambre, ce n'est qu'une apparence. En réalité le sens du vote du 19 mars serait qu'on doit attendre la clôture définitive de l'instruction.

Nous ne nions pas que Darlan ait pu interpréter de cette façon la résolution de la Chambre mais il est fort douteux que la majorité en ait entendu ainsi, car cela reviendrait à dire que si l'instruction n'est jamais close, on ne pourrait jamais nommer de commission d'enquête.

Ce serait vraiment un trop beau rêve pour les panamistes. Espérons qu'il ne se réalisera pas et que le ballon d'essai que fait lancer le ministère ne tardera pas à retomber dégonflé et crevé.

LA LOI SUR LES CANDIDATURES MULTIPLES

Brest, 26 juin.

Le tribunal correctionnel de Brest vient de condamner à 10,000 fr. d'amende Me Desgrées du Lou, avocat à Brest, qui a laissé distribuer des bulletins de vote à son nom, pour l'élection législative du 25 avril, alors qu'il n'avait pas fait de déclarations de candidature.

Un distributeur, le sieur Justin, a été condamné à 1,000 fr. d'amende.

LA RÉPUBLIQUE « FAURE ET MELINE » A LA MESSE

Paris, 26 juin.

On a beaucoup remarqué, hier à la Chambre, l'accueil enthousiaste que la droite cléricale et monarchique a fait au discours de M. Barthou, quand le ministre de l'intérieur a déclaré solennellement du haut de la tribune que la messe de Notre-Dame, — celle qui permit au père Ollivier de dire leur fait aux républicains, — *répondait au sentiment universel.*

A ce moment, ça été du délire.

Le compte rendu analytique constate que la droite a vivement applaudi. Elle n'avait rien entendu d'aussi agréable depuis le jour où feu Spuller proclama que la France était catholique.

Avouez que les cléricaux et les monarchistes seraient bien ingrats s'ils ne soutenaient pas de tous leurs efforts des gens qui font si bien leurs affaires.

La *République à la messe* ! M. de Mun et M. de Mackau n'auraient pas même osé rêver pareille chose, il y a dix-huit mois ! Comment voulez-vous qu'ils ne soient pas ravis ?

D'ailleurs, la Chambre aussi a trouvé cela admirable. Reste à savoir ce que le pays en pensera l'année prochaine.

UN ÉVÊQUE CONDAMNÉ COMME D'ABUS

Paris, 26 juin

La déclaration « comme d'abus » vient d'être prononcée par le conseil d'Etat contre le sieur Belmont, évêque de Clermont, à l'occasion de la lettre dans laquelle ce prélat félicitait les congrégations de son diocèse de leur résistance aux nouvelles lois fiscales.

La lettre en question avait été, on s'en souvient, déférée au conseil d'Etat à la suite d'une délibération du conseil des ministres.

Comme cette condamnation n'entraîne aucune diminution de traitement, le nommé Belmont s'en soucie comme une carpe d'une pomme.

ÉTRANGER

LE SOCIALISME DANS L'ARMÉE EN AUTRICHE

Vienne, 26 juin.

Des arrestations en masse auraient été opérées, il y a quelques jours, parmi les soldats de la garnison de Cracovie.

Les autorités s'efforcent de garder sur l'affaire le plus strict secret.

Néanmoins, on affirme de source très bien renseignée que cinquante soldats d'infanterie ont été arrêtés pour lecture assidue du *Naprzod*, un des deux organes polonais du parti socialiste autrichien.

ENTREVUE ENTRE FÉLIX FAURE ET GUILLAUME

St-Pétersbourg, 26 juin.

Nous tenons de source absolument certaine que le tsar s'efforce de la façon la plus sérieuse de préparer une entrevue entre Félix Faure et Guillaume II.

Il n'est pas encore décidé si la rencontre aurait lieu à St-Pétersbourg ou à Moscou.

Le tsar propose que la rencontre se fasse à Moscou.

GRÈVE GÉNÉRALE DES MÉCANICIENS ANGLAIS

Londres, 26 juin.

Le syndicat des mécaniciens de Londres a proposé de faire grève partout où la journée de huit heures n'est pas encore accordée. Il est probable que le mouvement s'étendra à toute l'Angleterre.

LE NOUVEAU GOUVERNEUR DE LA CRÈTE

Vienne, 26 juin.

M. Numa Droz a informé M. Hanotaux qu'il acceptait provisoirement le poste de gouverneur de la Crète.

Son acceptation définitive dépendra du programme qu'il sera chargé d'appliquer.

TERRIBLE NAUFRAGE D'UN NAVIRE ANGLAIS

Anvers, 26 juin.

Une dépêche arrivée ici annonce la perte probable du *Sealart*, navire de guerre anglais — ex *Ville de Caen*, pris sur les Français en 1812 — qui avait à bord 120 élèves et 6 officiers, et qui devait figurer à la revue navale, à l'occasion du Jubilé de la Reine. Le bâteau doit avoir sombré dans la tourmente qui a régné de jeudi à dimanche dernier. La reine est ignorante du sinistre; le prince de Galles a été averti par le ministre de la marine, M. Goschen.

Lord Salisbury déclara qu'aucune partie de territoire habitée ne saurait être rendue à la Turquie, et il ne dissimula pas que l'Angleterre seule était impuissante à obtenir de meilleures conditions.

L'impression est douloureuse. Le gouvernement a déclaré que la paix, dans ces conditions, atteindrait l'existence même de la Grèce.

LE CONFLIT ENTRE LA GRÈCE ET LA TURQUIE

Athènes, 26 juin.

Les nouvelles au sujet des négociations produisent une mauvaise impression.

L'indemnité de guerre réclamée ne serait pas inférieure à 4 millions de livres. Il est probable que les puissances intéressées aux finances du le Grèce proposeront un contrôle européen de la dette publique globale de la Grèce.

La rectification de frontières demandée comporterait deux kilomètres d'avancement sur la ligne actuelle, y compris les hameaux valaques. La Turquie insiste même pour avoir trois villages où habitent des musulmans.

POURQUOI PAS ?

Nous nons représentons mal ces temps maudits où le serf — notre père — était la *chose* aussi strictement attachée à la terre que l'arbre au sol qui l'a vu naître. Epoque monstrueuse de la Féodalité où le seigneur avait toute puissance sur sa domesticité, droit de vie et de mort, droit sans appel puisque le condamné se voyait — sans plus de retard — *par le col appendu haut et court.*

Le genre de supplice a changé. Les révolutions se sont déroulées successives; et les flots de sang répandus pour faire germer la bonne semence n'ont pu faire épanouir l'égalité, la justice et la liberté. Après comme avant, se retrouvèrent — à nouveau toutes-puissantes — l'aristocratie et, fruit hideux de ses œuvres, la bourgeoisie.

Berné, trompé, Bonhomme peuple s'est retrouvé, comme devant, avec quelques charges en plus. Courageusement, il s'est ressaisi ; courageusement, il s'est réuni à la tâche.

Et — menaçant — gronde à l'horizon le tonnerre de ses légitimes revendication, éveillant la crainte chez les puissants du jour, crainte qui succède à l'étonnement.

Les accapareurs, les détenteurs illégitimes de fortunes insolentes, édifiées sur les ruines, les larmes, la misère — véritable produit du vol — se sont émus. La crainte est devenue chez eux le commencement de la sagesse.

Amenés, bien à regret, à considérer la masse comme autre chose que de la *chair à canon*, ils cherchent — hercules nouveaux — à endiguer le torrent. Pris d'une subite tendresse pour leurs victimes d'hier, ils crient à la philanthropie, s'agitent pour faire croire à la sincérité de leurs déclamations, et s'emparent sans vergogne, pour leurs programmes et leurs élections, des idées neuves, scientifiques et humanitaires que d'autres ont pris la peine d'enfanter.

Ces gorgés daignent s'abaisser jusqu'à nous — probablement pour nous jeter les restes de leur festin. Mais, de leur pitié insolente nous ne voulons pas ; pas davantage, de ce qu'ils prétendent nous *concéder*.

Quelles qu'elles soient, nous refusons leurs *concessions*. Ce que nous voulons, ce sont nos *droits* ; nos droits stricts : nos droits — les mêmes pour tous.

Kant en a posé le principe quand il a dit : « L'homme est une *fin en soi.* »

Il ne peut pas être traité comme *moyen* : on ne peut pas s'en servir comme d'une chose. « Homo res sacra homini » : l'homme est sacré pour l'homme.

Ces droits naturels résultent de la nature même de l'homme, en dehors de toute loi écrite. Deux individus, qui se rencontreraient dans un désert ne sont tenus à rien par aucune loi positive : l'un n'a pas le droit de faire de l'autre son esclave. Celui-là ne peut contraindre celui-ci à l'obéissance, pas même en vue du travail, pas même en vue de la richesse.

Non pas que l'une puisse être séparée de l'autre : non.

Et nous proclamons parfaitement licite dans la société actuelle qu'en vertu d'un contrat *librement* consenti, l'homme aide de ses bras, de son intelligence, un autre homme.

C'est là l'origine du *salaire* ; c'est là l'origine de la *propriété*.

Chacun sait que nous n'en voulons pas au capital proprement dit, mais que nous cherchons à détrôner l'intérêt particulier en faveur de l'intérêt général, à atteindre l'exploiteur, à faire disparaître le parasite, l'inutile.

L'exploiteur, celui qui veut faire fructifier un capital, se sert de ses semblables comme *moyen*, leur donne un salaire insuffisant, et se réserve pour lui seul le gain final, gain énorme, résumé du travail de tous. Pareil bénéfice, permettant de doubler, de tripler en peu de temps le capital primitif, n'est plus un gain légitime : c'est du vol.

Oui — du vol — puisque celui qui a peiné, qui a produit, qui a *fait rendre*, se voit enlever le couronnement de son œuvre, trop heureux lorsqu'on leur abandonne de quoi ne pas crever de faim.

Un jour viendra, jour prochain où l'ouvrier jouira du produit intégral de son travail. Pourquoi pas ?

S'il s'y refuse, le possesseur sera dépossédé. Dépositaire trop rapace de cette partie de la fortune publique qui lui est confiée, la société lui reprendra son dépôt — et ce pour le plus grand bien de tous ses membres.

Un jour viendra où les moyens de production ne seront plus aux mains de quelques-uns, mais la propriété de tous. Les bénéfices restant les mêmes permettront d'alléger les charges communes, charges qui pèsent si lourdement aujourd'hui sur les petits.

Nous voulons tuer le parasite, le non-valeur que l'égoïsme voulu de plusieurs familles a rendu seul héritier de fortunes énormes, véritable accapareur qui immobilise un argent sacré, puisqu'il est la vie pour le plus grand nombre.

La race disparaîtra des inutiles que fait vivre la sueur de l'argent, déguisée sous ce nom « *intérêt* ». L'intérêt, dit Aristote, est de l'argent issu de l'argent; et rien n'est plus contraire à la nature ? Jadis, les Pères de l'Eglise en disaient autant; plus pratique, le clergé actuel admettrès-bien la chose, pourvu qu'elle lui permette d'encaisser.

La race disparaîtra de ces « rois de l'or », pour qui l'on peut dire justement : « La propriété, c'est le vol ».

Et devant ce danger public que la fortune soit aux mains de quelques-uns, alors que le plus grand nombre manque de tout ; devant cet illogisme, que des individualités puissant posséder des centaines de millions, alors que des êtres humains meurent de faim, nos enfants verront — et peut-être nous — l'union de tous les prolétaires pour la libération sociale.

Pourquoi pas ?

Ce ne sera pas plus une entrave à la liberté que les mille et une qui nous subissons à l'heure actuelle et qui s'appellent impôts; entraves qui font qu'on nous exproprie lorsqu'il s'agit d'intérêt général; entraves de toute nature qui font que nous possédons le *mot* sans posséder la *chose*...

L'idée marche. Est passé le temps du dédain ; le temps où l'on souriait des premiers efforts du prolétariat. L'enfant a grandi : sans argent, sans autre appui que la justesse de ses revendications, il en est arrivé à parler haut. Les empereurs, les rois, les puissants n'ayant pu le vaincre, voudraient transiger.

Vains efforts ! Sans s'attarder à des compromissions inutiles, l'idée marche marche toujours, ralliant les écœurés, les mécontents, ceux que passionne l'idée de justice. L'heure du triomphe est proche. Cette heure-là, comme le disait éloquemment Jaurès, nous trouvera prêts ; prêts à jeter d'une façon solide et définitive les bases d'une société nouvelle, d'une « Res publica » vraiment « chose publique », soucieuse de la Fraternité, voulant pour tous la même place au banquet de la vie ; pour tous, l'Egalité.

Docteur ALYLE.

LE PARLEMENT

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

AVANT LA SÉANCE

Paris, 26 juin.

La séance d'aujourd'hui sera consacrée à la suite du débat sur l'interpellation relative à la crise agricole. La suite du discours de notre ami Jaurès prendra une grande partie de la séance.

Une demande en autorisation de poursuites va être déposée sur le bureau de la Chambre par M. Saint-Martin, ancien député de Vaucluse, qui sollicite l'autorisation de poursuivre en diffamation M. Clovis Hugues, député de la Seine.

LA SÉANCE

Présidence de **M. Isamberé**, vice-président.

La séance est ouverte à 2 h. 20.

LA CENSURE

M. Couyba dépose une proposition de loi sur la Censure pour laquelle il demande l'urgence. La Censure, dit-il, laisse représenter des œuvres lascives et exécuter des chansons ridicules, tandis qu'elle refuse son autorisation à des œuvres véritablement littéraires.

Il demande la création d'une commission libre de littérateurs et d'artistes qui serviront d'intermédiaires entre le ministre des beaux-arts et les censeurs.

M. du Périer de Larsan déclare qu'il repousse l'urgence en l'absence du ministre des Beaux-arts.

Par 313 voix contre 206, l'urgence est repoussée.

LA CRISE AGRICOLE

La Chambre reprend la suite de l'interpellation de Jaurès sur les réformes et solutions que le gouvernement entend proposer pour remédier à la crise agricole.

DISCOURS DE JAURÈS

Jaurès dit que si toutes les réformes d'impôt, attendues par les petits propriétaires ruraux, ont été jusqu'ici ajournées, il y a une question où M. le président du conseil, avant même d'arriver au pouvoir, a agi ou tenté d'agir, c'est dans la lutte contre la concurrence des produits étrangers. M. Méline fait preuve dans sa politique douanière de décision et de persévérance et c'est là à coup sûr l'origine de la popularité qu'il avait acquise dans le monde agricole et qui semble être en décroissance, les déceptions étant venues, mais qui lui permet encore de défendre avec autorité la politique de conservation et, dans une certaine mesure, de résistance.

Les socialistes ne sont inféodés à aucune doctrine, ils ne sont liés ni à la protection comme M. Méline, ni au libre-échange comme l'était M. Léon Say. La politique protectionniste n'a répondu ni pour ses soutiens, ni pour les paysans, aux espérances qu'elle avait fait naître. Malgré les tarifs de douanes, la baisse normale et générale des prix des produits agricoles n'a pas été arrêtée, il s'est fait une baisse d'environ un tiers en France. Le droit de 7 fr. voté par le Parlement sur le blé ne joue que depuis quelques semaines, au moment où tous les cultivateurs pauvres se sont dessaisis de tous leurs blés.

M. Balzan a montré que la spéculation disposait en France de moyens considérables d'action, elle peut provoquer une sorte de panique, de famine si elle veut. Comment peut-on espérer lutter avec quelques droits de douane contre la poussée universelle des produits étrangers qui ont besoin à tout prix de trouver un marché ? On arrive le plus souvent à surexciter dans les autres pays la production dont le développement inquiète la France.

En refoulant sur un point l'assaut de l'étranger, on n'aboutit qu'à le multiplier. On surexcite momentanément la production intérieure du pays sans développer dans la même proportion la puissance intérieure de consommation.

L'industrie beurrière étant protégée a conservé des procédés de fabrication qui mettent à sa disposition de grandes quantités de petit lait ; pour employer ce petit lait les fabricants de lait ont dû s'annexer des porcheries. On a protégé les vignobles français, il aurait fallu en même temps supprimer tous les droits sur les boissons afin d'assurer des débouchés à ces vins.

Le socialisme seul peut assurer une large consommation aux produits paysans en augmentant la puissance de consommation des classes ouvrières. Les paysans sont quelque peu désabusés du régime protectionniste et pour les faire patienter on leur promet maintenant le bimétallisme.

On dit que les pays d'Asie qui ont une monnaie d'argent dépréciée comme métal, mais ayant chez eux une valeur légale, sont avantagés pour leurs exportations, c'est possible, mais la variation des valeurs monétaires n'est pas la cause principale de la dépréciation des produits agricoles, et l'accord monétaire ne peut être fait qu'avec le concours des grandes puissances. Pendant qu'on argumente, le Japon est passé à l'étalon d'or. la Russie elle aussi est passée à l'étalon d'or.

Et quand bien même il serait non pour les agriculteurs, de passer au bimétallisme, le gouvernement serait impuissant à faire adopter ce projet, car il aurait contre lui tous les créanciers du monde, qui veulent être payés en or, il aurait également contre lui de grands intérêts qui sauraient lui imposer leur volonté.

Donc pas plus que le protectionnisme n'a produit l'effet déclaré qu'on en avait espéré, le bimétallisme ne saurait produire d'effets meilleurs et les souffrances des paysans ne sont pas près d'avoir un terme.

Ces souffrances toutefois n'ont pas été perdues. Pendant longtemps le paysan ne s'est intéressé qu'à sa petite propriété et est resté indifférent au reste du monde, mais voici que sur un champ de bataille passent des forces humaines. La concurrence étrangère est venue et le paysan demande pourquoi son rude labeur ne le fait plus vivre, et pour la première fois, il pressent l'étrange solidarité du genre humain.

Voilà le premier bénéfice de la crise. Il en est un autre, c'est que le paysan a compris le péril de son isolement et il cherche par quel groupement il pourra arriver à se défendre de cette crise. Il sortira ainsi préparé à un ordre de choses nouveau. Il le faut bien, puisque la propriété paysanne elle-même est entrée en agonie.

Nos contradicteurs et nous-mêmes sommes obligés, par suite des retards apportés à la publication de la statistique de 1892 sur l'agriculture, de nous appuyer sur des documents datant de 1862. C'est fâcheux et M. Méline voudra bien nous expliquer ce retard.

M. Méline. — Je n'y puis rien.

Jaurès. — Nous reconnaissons que la propriété rurale, contrairement à l'industrie, échappe encore à la concentration capitaliste : cependant la terre est un capital.

M. Guillemain. — Elle a toujours été un capital.

Jaurès. — C'est une erreur. Vous ignorez les notions les plus élémentaires de l'histoire. Rappelez-vous le régime féodal.

M. Pelletan. — Il y a une partie de la France où ce régime existe encore.

Jaurès. — En Loire-Inférieure, il y a des paysans qui préféreraient ce régime à celui sous lequel ils vivent aujourd'hui.

Si les capitaux ne sont pas venus à la terre, c'est que la propriété foncière est peu maniable. Toutefois nous devons prévoir que le capital étendant le cycle de ses opérations deviendra fertilisateur et exproprieteur de la propriété paysanne. C'est pour éviter cette expropriation que nous proposions l'autre jour de subventionner une banque centrale fournissant aux petits cultivateurs de l'argent à bon marché.

Jaurès constate que l'action de la grande propriété va se développant, grâce aux hypothèques qu'elle possède sur la petite propriété. Le pays n'subit un véritable régime d'exploitation. (Applaudissements à gauche).

L'orateur insiste sur la dépendance du cultivateur, à l'égard de la grande industrie.

La suite du discours est renvoyée à samedi.

LA COMMISSION DU PANAMA

La Chambre décide que la commission d'enquête du Panama sera nommée au scrutin de liste, en séance publique, mardi prochain.

La séance est levée à 5 h. 45.

Choses Calaisiennes

MANGEUR D'ÉTOUPES

J'en demande bien pardon au très distingué directeur du *Petit Calaisien*, mais l'attitude qu'il prend aujourd'hui à propos du conflit de Calais, me rappelle les exercices émotionnants de ces honorables banquistes qui ingurgitent pour l'éteindre l'étoupe qu'ils ont enflammée comme si leur bouche avait la propriété attribuée aux salamandres de ne pas souffrir du feu.

C'est M. Naudin qui alors que le différend Salembier-Delcluze semblait apaisé, l'a rallumé, dans son journal, lui a donné les proportions d'un incendie, confondant dans une même reprobation méchante, attaquant avec une égale virulence ceux qui le gênent, à Calais et ceux qui, à Lille — j'en suis quoique « exotique » — n'ont pas voulu le suivre sur le terrain des personnalités mesquines et odieuses ; — et c'est M. Naudin qui ose encore prétendre que nous sommes l'unique fauteur des potins dont, depuis un mois, déborde la presse bourgeoise !

J'ai déjà dit qu'il y avait des père Loriquet ailleurs que chez les jésuites. M. Naudin confirme cette opinion car il écrit l'histoire avec un dédain superbe de la vérité, au mépris absolu des faits, une faconde toute... de Gascogne !

Ainsi on égare le débat. Cela nous ne le permettrons pas.

L'histoire du conflit de Calais, comprend deux parties : l'une antérieure et l'autre postérieure au Congrès de Dunkerque.

La première va des élections municipales de Mai 1896 au 20 Avril 1897; la seconde comprend la période qui s'est écoulée depuis le Congrès jusqu'à ce jour.

Or, nous l'avons écrit dans notre numéro du 21 juin : « s'il y eût, durant la première période, des attaques insérées ici » contre la section de Calais, leur caractère vague, insignifiant, mystérieux, ne » nous permit pas de les saisir. »

Mais encore ces soi-disant attaques, pourquoi ne les reproduit-on pas ?

C'est qu'à la vérité elles n'existent *que* dans l'imagination féconde du *Petit Calaisien* !

Nous ne saurions trop le rappeler enfin, le Congrès de Dunkerque, par une résolution aussi sage qu'équitable, avait clôturé le conflit. Qui l'a rouvert ? Le *Petit Calaisien* et puisque M. Naudin nous menace de sa collection, qu'il la feuillette donc d'abord : il y verra que c'est de chez lui qu'est parti l'étincelle qui a mis le feu... aux étoupes.

Oui, nous avons accueilli les réponses de Delcluze aux attaques et aux insinuations calomnieuses dont il était l'objet; oui, nous avons répondu nous-même aux critiques immodérées et ridicules, parfois, dont on essayait de nous accabler, — mais aussi bien dans les répliques de Delcluze que dans les nôtres, il n'y eût jamais la passion haineuse et insensée qui courait le long des colonnes du *Petit Calaisien*, — car nous fûmes toujours retenus par la vision nette du mal que de telles batailles faisaient au Parti Ouvrier Français tout entier.

Aurait-on voulu que nous disions à Delcluze que le Congrès de Dunkerque avait maintenu dans le Parti : « Nous vous défendons de vous servir de nos colonnes pour votre justification après vous en être servi pour notre propagande ? »

C'était une lâcheté, une malpropreté que nous ne pouvions pas commettre.

Voilà pour le passé : l'écrire autrement, le présenter sous un autre jour, serait travestir impudemment la vérité.

En somme notre attitude dans le conflit Salembier-Delcluze, il ne faut pas l'aller chercher dans les petitesses de la jalousie ou de l'intérêt. Ces sentiments-là nous ne les connaissons pas.

Notre attitude ? Millerand l'a justifiée au lendemain des élections municipales dernières quand il a écrit :

— « Il faut rendre aux précurseurs, aux hommes de combat et de foi qui ont été les véritables défenseurs du Parti socialiste l'hommage qui leur est dû et leur garder avec un soin jaloux la place qui leur appartient. »

Si M. Naudin avait observé cette conduite vis-à-vis de Delcluze, conseiller municipal du Parti ouvrier, élu avec son propre appui, à diverses époques et à différents mandats, il n'en serait pas réduit à machonner aujourd'hui de l'étoupe enflammée et à nous inviter, pour comble, à reproduire des contes qu'il qualifie lui-même « d'histoires de brigands ! »

G. SIAUVE-EVAUST

***

L'article qui précède était écrit quand nous est parvenu le dernier numéro du *Petit Calaisien* où le citoyen Salembier nous pose diverses questions qui ne nous embarrassent nullement et auxquelles nous répondrons demain.

Mais le citoyen Salembier nous annonce en outre qu'il nous consacrera une « réponse spéciale » parce que dans notre article **Agitation Néfaste** nous avions prétendu *qu'on n'aurait pas dû faire de Delcluze une tête de liste si on ne voulait pas de lui comme maire.*

La « réponse spéciale » du citoyen Salembier portera à faux car nous n'avons jamais ni écrit ni pensé la phrase qu'il nous prête. Nous avons simplement dit : « Si Delcluze était un *malhonnête homme* » avant les élections de Mai 1896, pourquoi » le *Petit Calaisien* l'a-t-il patronné, pour» quoi en a-t-on fait une tête de liste ? »

Entre cette phrase et celle que nous attribue le citoyen Salembier, il y a une nuance sensible et nous nous étonnerions qu'elle n'ait pas été aperçue : il nous ne savions à quel degré d'aveuglement on en est arrivé du côté de ceux qui nous combattent à Calais.

G. S.-E